

# REPUBLIQUE FRANCAISE

*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## **PROCES VERBAL DE SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 11/05/2009*

Par suite d'une convocation en date du 23/04/2009, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BERTOUT Pascal à M. MONTEBRAN Claude, HENON Frédéric à M. PECOURT Jean Claude,

### Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 17

Date de la convocation : 23/04/2009

Date d'affichage : 23/04/2009

A été nommé secrétaire : M MASSON Bernard

### **SOMMAIRE**

Délégation de service public eau potable : choix du délégataire

Délégation de service public assainissement : choix du délégataire

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Délégation de service public eau potable**

Après discussion des membres du Conseil Municipal sur les documents présentés et conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé qu'à la fin de la procédure de délégation du service public de l'eau de la Commune de Les Hautes-Rivières, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat,

réf : 2009-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 1411-5,

Vu le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de l'entreprise Eau et Force en tant que délégataire du Service Public de l'Eau,
- Approuve les termes du contrat de délégation du service public de l'eau et ses annexes,
- Autorise le Maire à signer le contrat de délégation de service public de l'eau.

*A la majorité (pour : 17 contre : 1 abstention : 1)*

Vote sur chaque point comme suit :

- 1) BADRE Olivier: contre, MONTEBRAN Claude : abstention ( à titre personnel)
- 2)BADRE Olivier : contre, MONTEBRAN Claude : abstention
- 3)BADRE Olivier : contre, MONTEBRAN Claude : abstention-(Procuration : P Bertout : pour)

### **Délégation de service public assainissement**

réf : 2009-20

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de l'entreprise Eau et Force en tant que délégataire du service public de l'assainissement,
- Approuve les termes du contrat de délégation de service public de l'assainissement et ses annexes,
- Autorise le Maire à signer le contrat de délégation de service public de l'assainissement.

Vote sur chaque point comme suit :

- 1) BADRE Olivier: contre, MONTEBRAN Claude : abstention à titre personnel
- 2)BADRE Olivier : contre, MONTEBRAN Claude : abstention
- 3) BADRE Olivier, MONTEBRAN Claude : abstention  
(Procuration : P Bertout : pour)

### **Communications diverses :**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h45